

ENQUÊTE AUPRÈS DES PRESTATAIRES ALE



Septembre 2011

Enquête réalisée par la CSC

L'enquête a été réalisée en 2010 à l'initiative de la CSC. Elle concerne les fédérations CSC de Namur-Dinant, Brabant wallon et Luxembourg.

La **Fondation Travail-Université** a apporté son appui pour l'analyse des résultats.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE	2
LE PROFIL DES TRAVAILLEURS ALE	3
Le sexe	3
L'âge.....	3
Le statut au niveau du chômage.....	4
L'ancienneté en ALE	6
LES RESSOURCES INDIVIDUELLES	8
La formation.....	8
Le métier exercé avant le travail en ALE.....	10
Localisation et véhicule à disposition.....	12
LES RAISONS DE TRAVAILLER EN ALE	13
LES CONDITIONS DE TRAVAIL	15
Le nombre d'heures prestées	15
La distance parcourue.....	16
Les frais de déplacement	16
LA SATISFACTION AU TRAVAIL ET LES ATTENTES	16
L'opinion sur les conditions de travail.....	16
Travailler en ALE	17
Les attentes.....	18
L'ACCÈS À LA FORMATION	20
Questions spécifiques au Brabant wallon.....	21
QUELQUES CONCLUSIONS	21

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

L'enquête auprès des prestataires ALE a été réalisée à l'initiative de la CSC.

Les questions s'intéressent :

- au profil des prestataires ALE (sexe, âge, situation par rapport au chômage, ancienneté en ALE) ;
- aux ressources individuelles (niveau de formation, métier exercé, localisation et véhicule à disposition) ;
- aux raisons de travailler en ALE ;
- aux conditions de travail (heures travaillées, distances parcourues, remboursement des frais) ;
- à l'accès à la formation ;
- à la mesure de la satisfaction et à l'identification des attentes.

La diffusion des questionnaires s'est faite par l'intermédiaire de permanents. La collecte des réponses a eu lieu en 2010.

Les zones géographiques couvertes par l'enquête sont les fédérations de Namur-Dinant, Brabant wallon et Luxembourg. Au total, 393 questionnaires ont été récoltés ; 210 dans la zone de Namur-Dinant, 105 en Brabant wallon, 78 en province de Luxembourg.

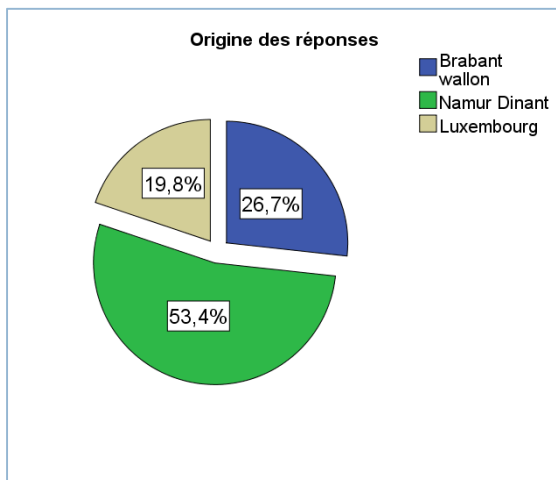
Le questionnaire a été réalisé par les permanents CSC.

La Fondation Travail-Université a apporté son appui à l'exploitation du questionnaire et à l'analyse des résultats. Patricia Vendramin, directrice de recherche à la FTU, est l'auteur ce rapport.

Une note technique est disponible ; elle décrit le plan de codage ainsi que les précautions liées à l'interprétation de certaines questions.

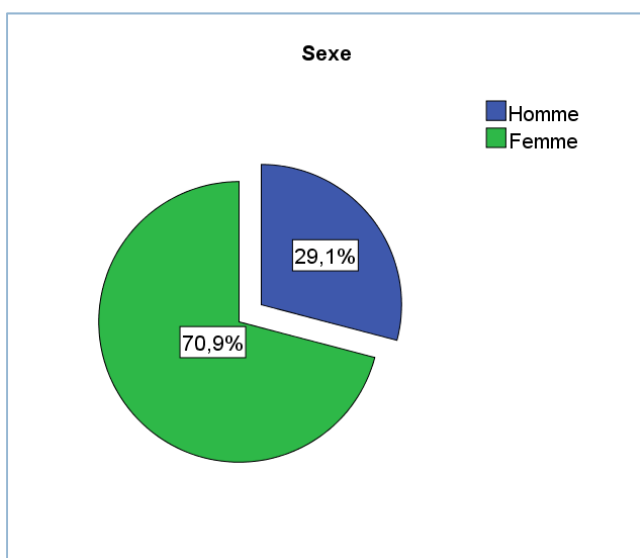
LE PROFIL DES TRAVAILLEURS ALE

L'échantillon des répondants provient pour 53,4% de la zone Namur-Dinant, 26,7% du Brabant wallon et 19,8% de la province du Luxembourg.



Le sexe

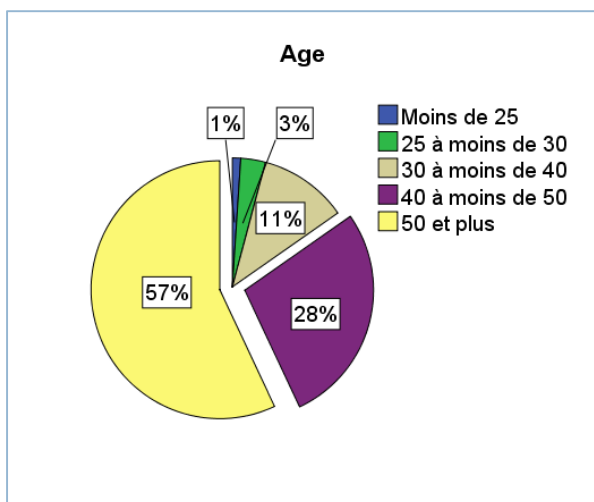
Il ressort de l'enquête que 7 prestataires ALE sur 10 sont des femmes.



La distribution homme/femme varie un peu selon les régions considérées, avec un peu plus d'hommes sur la zone Luxembourg (38,5%) que Namur-Dinant (25,2%). Le Brabant wallon se situe entre les deux (29,8%).

L'âge

Les prestataires ALE appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des plus de 50 ans (57%), un âge de la vie peu propice à une réinsertion professionnelle. 28% ont entre 40 et 50 ans. Concrètement, 85% des prestataires ALE ont plus de 40 ans.



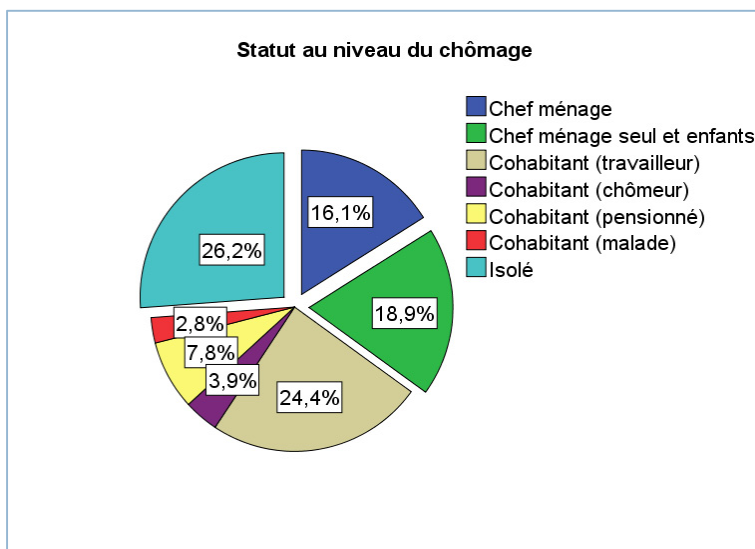
Les moins de 30 ans sont distribués en proportions équivalentes entre les hommes (3.6%) et les femmes (4.4%), par contre les 50 ans et plus sont plus souvent des hommes (64.3%) que des femmes (53.8%). Les femmes sont quant-à-elle proportionnellement un peu plus nombreuses dans la tranche d'âge des 30 à 50 ans (41.5% pour 32.2% d'hommes).

Il y a une grosse différence entre les régions considérées en ce qui concerne la distribution des âges. Dans la zone Luxembourg, 70.2% des prestataires ALE sont des personnes âgées de 50 ans et plus, pour 52.3% dans le cas de Namur-Dinant et 55.3% pour le Brabant wallon. Dans ces deux dernières zones, c'est la catégorie 40 à 50 ans qui comble la différence. Dans les trois zones, la proportion de jeunes est semblable.

Compte tenu du faible effectif dans les catégories en-dessous de 40 ans (au total 15%), nous regroupons les différentes catégories en une seule dans l'analyse des résultats.

Le statut au niveau du chômage

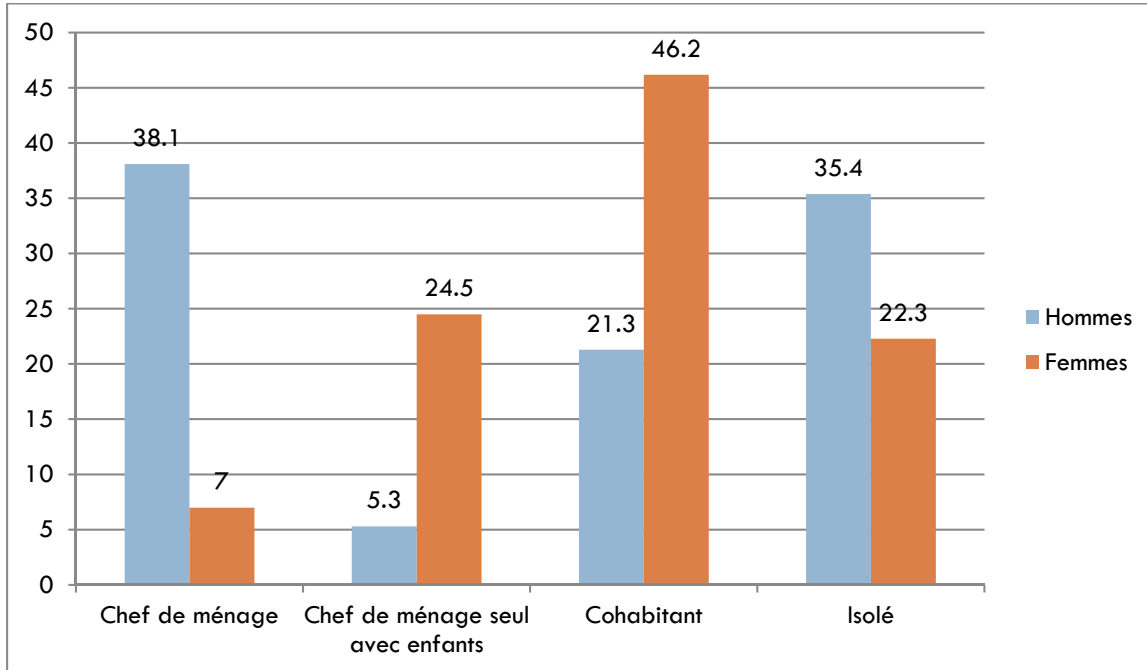
Les prestataires ALE sont pour 38.9% des cohabitants (de travailleurs principalement, de chômeurs, de pensionnés, de personnes malades). 35% sont chefs de ménage (dont plus de la moitié sont seuls avec enfants). Enfin, 45.1% sont isolés (18.9% avec enfants et 26.2% sont seuls¹).



¹ Nous renvoyons à la note technique pour les commentaires relatifs au questionnaire. Le choix entre « chef de ménage » et « chef de ménage avec enfants » n'est pas à priori parfaitement exclusif.

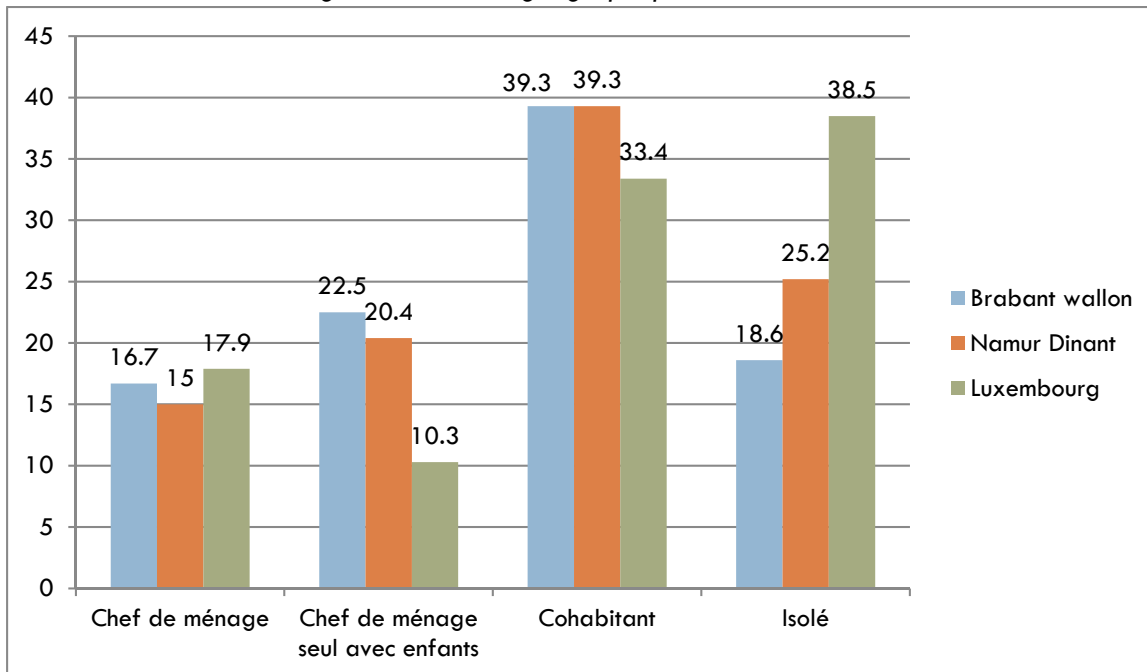
Le statut par rapport au chômage est très différent selon que l'on soit homme ou femme. Les hommes sont soit chefs de ménage (43.3% mais rarement seuls avec enfants, 5.3%) soit isolés (35.4%). Les femmes, par contre, sont pour 24.5% « chefs de ménage seul avec enfants » et pour 46.2% cohabitantes.

Statut au niveau du chômage selon le sexe



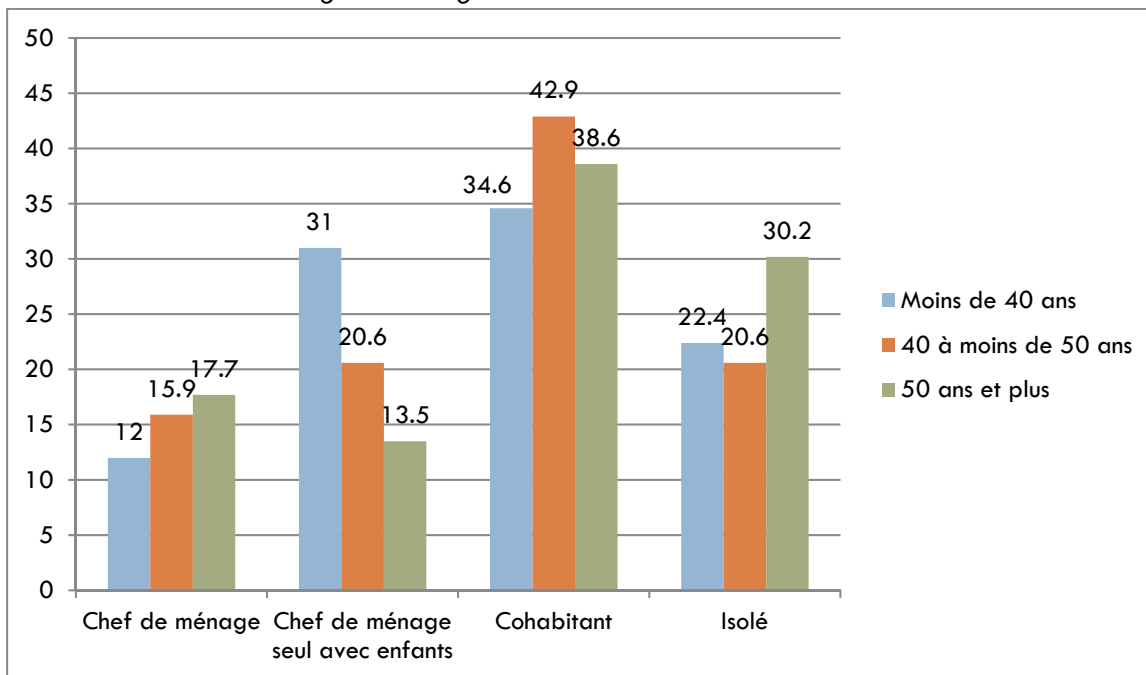
Les trois zones géographiques considérées montrent des différences, en lien avec l'âge notamment pour le Luxembourg qui compte une proportion très importante de prestataires ayant plus de 50 ans.

Statut au niveau du chômage selon la zone géographique



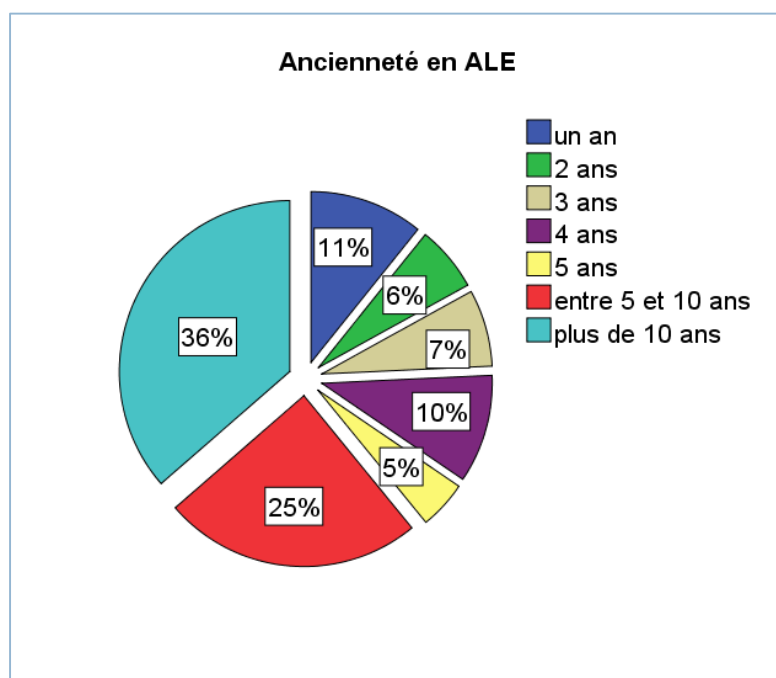
En termes d'âge, on retrouve proportionnellement plus de personnes de moins de 40 ans parmi les prestataires ALE chefs de ménage avec enfants tandis que les plus de 50 ans sont plus souvent isolés ou cohabitants. Rappelons toutefois que les moins de 40 ans ne représentent que 15% des prestataires ALE.

Statut au niveau du chômage selon l'âge



L'ancienneté en ALE

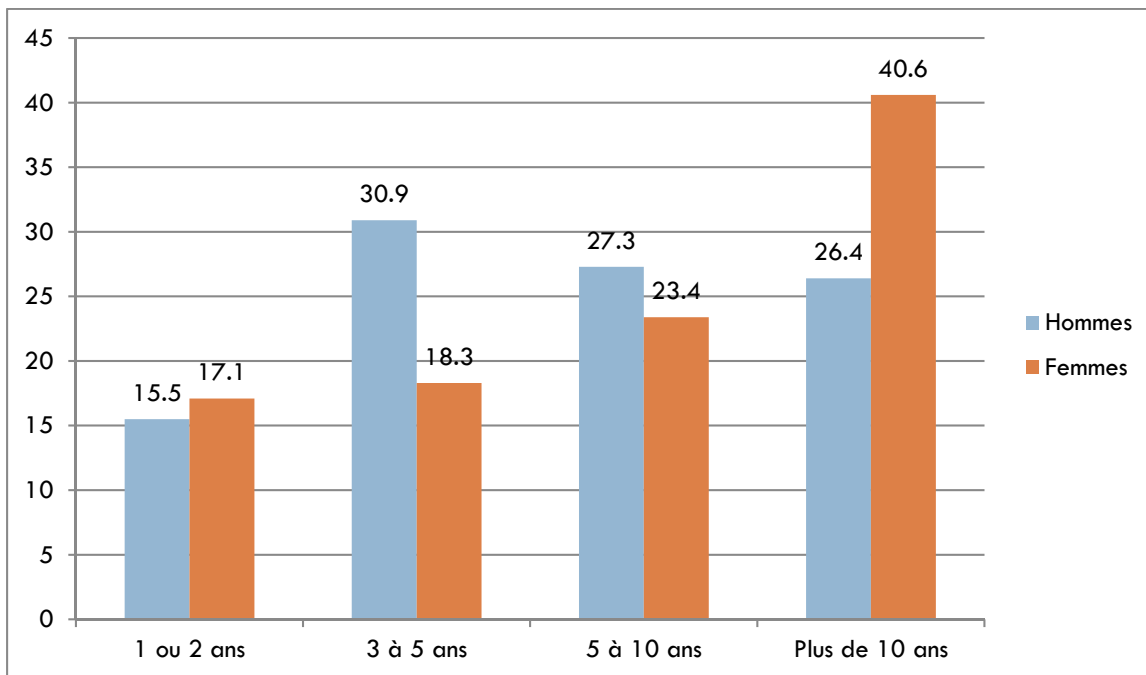
61% des prestataires sont actifs en ALE depuis plus de 5ans et 25% le sont même depuis 10 ans et plus.



L'ancienneté en ALE est plus importante pour les femmes : 40.6% y sont prestataires depuis plus de 10 ans pour 26.4% d'hommes dans cette situation. Les personnes avec 1 à 2 ans d'ancienneté sont quasi autant des hommes (15.5%) que des femmes (17.6%).

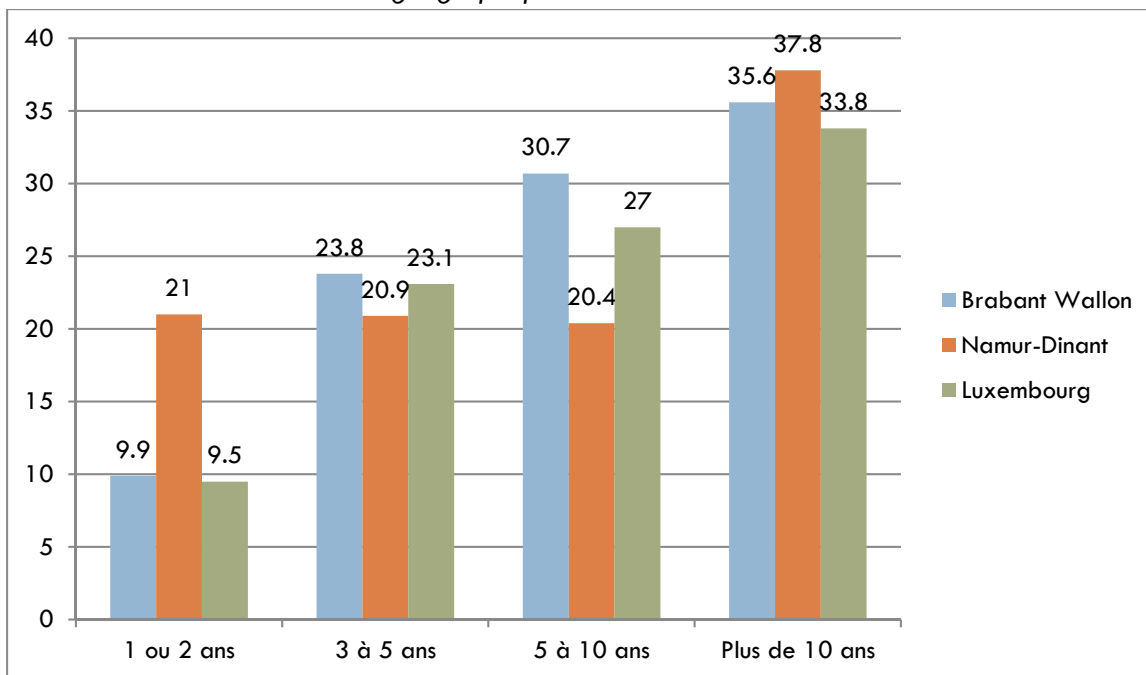
Les plus de 50 ans sont 46.1% à être prestataires en ALE depuis plus de 10 ans.

Ancienneté en ALE selon le sexe



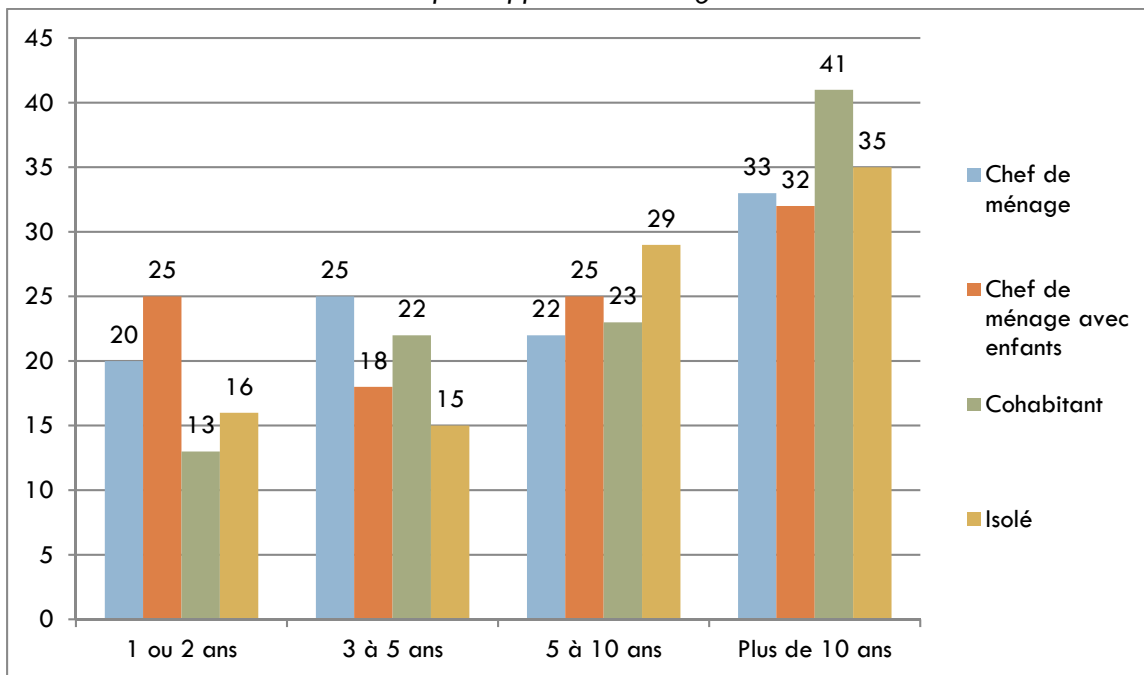
La zone Namur-Dinant se démarque des autres zones par une proportion un peu plus importante de prestataires ALE ayant 1 à 2 ans d'ancienneté en ALE. Le Brabant wallon est la zone où l'on trouve la plus grande proportion d'ancienneté élevée (30.7% + 35.6%).

Ancienneté en ALE selon la zone géographique



La situation par rapport au chômage semble générer des situations différentes en matière d'ancienneté en ALE. Les chefs de ménage sont dans des anciennetés plus réduites tandis que les cohabitants semblent rester plus longtemps en ALE.

Ancienneté en ALE selon la situation par rapport au chômage



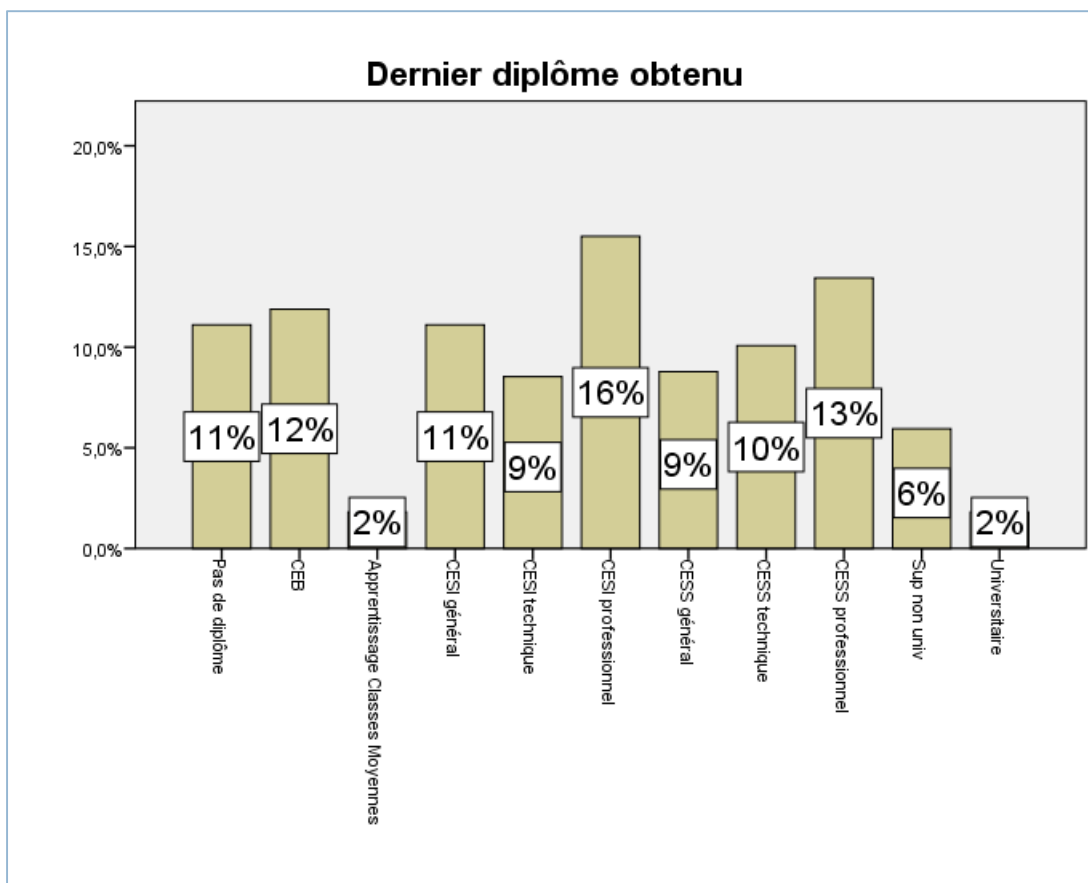
LES RESSOURCES INDIVIDUELLES

Dans cette section intitulée « ressources individuelles », nous observons les ressources des personnes par rapport à l'emploi. Ces ressources concernent le capital formation (niveau d'études et type de formation) et l'expérience professionnelle (métier exercé) mais aussi les ressources en termes de mobilité (disposer d'une voiture, distance par rapport au siège de l'ALE).

La formation

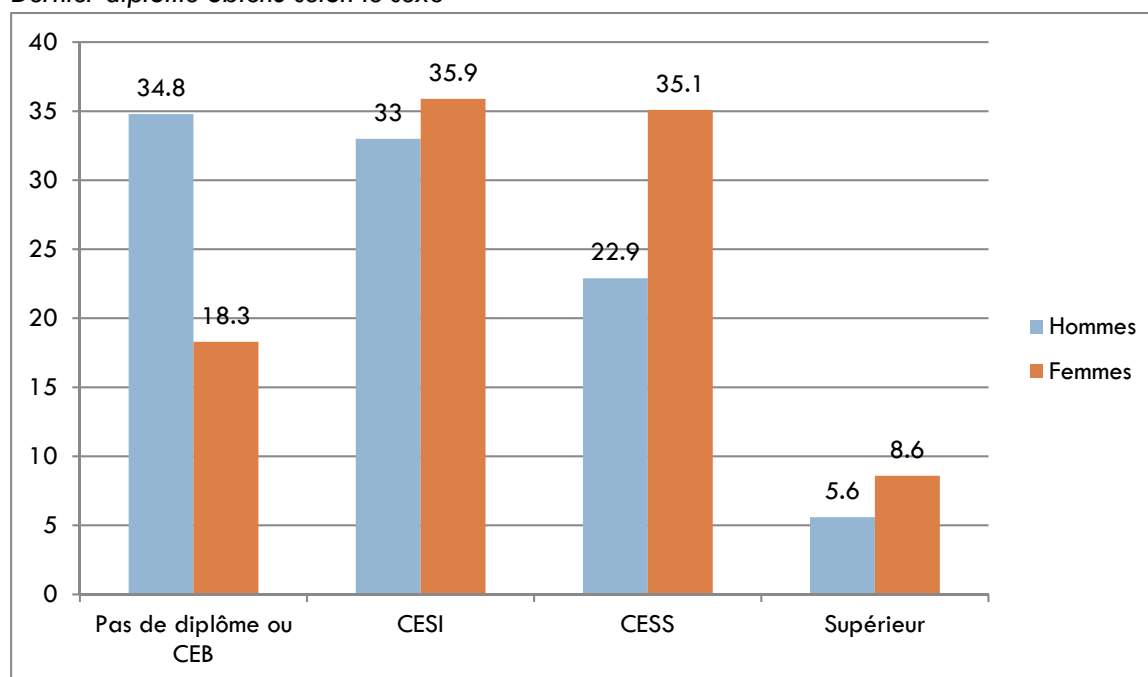
11% des prestataires ALE n'ont aucun diplôme et 12% ont au maximum un certificat d'études de base (CEB). 36% ont un certificat d'études secondaires inférieures (CESI) et 32% ont un certificat d'études secondaires supérieures (CESS). 8% ont un niveau d'études supérieures.

29% ont suivi une filière professionnelle durant les études secondaires et 19% ont suivi une filière technique.



Il y a des différences significatives en termes de niveau de formation entre hommes et femmes, à la faveur des femmes. Cette différence n'est pas sans lien avec l'âge moyen plus élevé des hommes. Les hommes sont plus nombreux à n'avoir aucun diplôme ou au maximum un certificat d'études de base tandis que les femmes sont plus nombreuses à avoir un certificat d'études secondaires supérieures (CESS) ou un diplôme d'études supérieures.

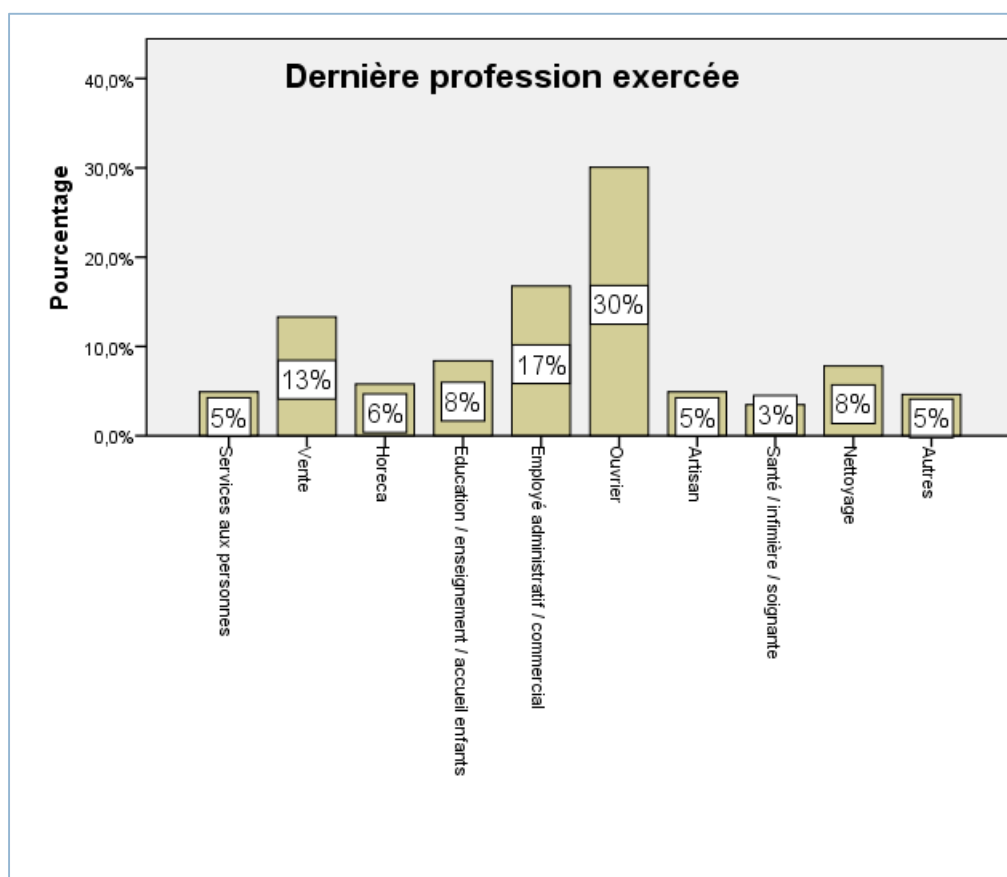
Dernier diplôme obtenu selon le sexe



En termes de formation les trois zones observées montrent des niveaux de formation un peu plus élevé pour le Brabant wallon mais aussi Namur-Dinant. Ceci n'est pas sans lien avec la moyenne d'âge significativement plus élevée pour la zone Luxembourg.

Le métier exercé avant le travail en ALE

Dans le questionnaire, une question ouverte demandait aux prestataires ALE quel était le métier ou la profession qu'ils avaient exercés avant le travail en ALE. Nous reprenons les métiers tels qu'ils ont été renseignés par les répondants. Ces métiers sont très diversifiés. Ils peuvent être regroupés en 10 catégories. Le terme métier ou profession est utilisé indifféremment.



La dernière profession majoritairement exercée par les hommes est « ouvrier » (69.2%). Les 30% d'hommes qui n'étaient pas ouvriers se répartissent dans les catégories de professions suivantes : employé (8.7%), catégorie « autres » (8.7%), artisan (6.7%), vente et Horeca (2.9% pour chaque catégorie).

Les femmes viennent d'une plus large diversité de professions. Il n'y a pas, comme dans le cas des hommes, une catégorie de professions qui domine les autres. Nous avons, par ordre décroissant : employée (20.2%), vente (17.8%), ouvrière (13.2%), éducation/enseignement/accueil d'enfants (12%), nettoyage (10.7%), services aux personnes et Horeca (7% par chaque catégorie), santé (5%), artisan (4.1%), catégorie « autres » (2.9%).

Catégories	Types de métiers exercés avant l'ALE, tels que cités par les répondants
1. Services aux personnes	Aide familiale, aide ménagère, aide senior.
2. Vente	Caissière/réassortisseuse, employée de magasin, magasinier, vendeuse.
3. Horeca	Aide cuisinière, assistance en salle de restauration, cuisinier collectivité, garçon de salle, gérante dépôt boulangerie, gérante Horeca, plongeur, serveur.
4. Éducation / enseignement / accueil d'enfants	Accompagnatrice scolaire, animatrice, assistante maternelle, auxiliaire de l'enfance, coordinatrice en école de devoirs, directrice d'école, éducateur, enseignante en art plastique, garderie d'enfants, institutrice maternelle et 1er degré primaire, puéricultrice, surveillante scolaire.
5. Employé administratif / commercial	Agent bancaire, assistante logistique, assistante manager dans la grande distribution, auxiliaire administration et accueil, cadre administratif, commercial, comptable, courtier en assurances, délégué commercial, employé (administratif, distribution, banque, grande surface, mutuelle), encodeuse, rédacteur, secrétaire (hôpital, juridique, médicale).
6. Ouvrier	Agent de sécurité, aide jardinier, bagagiste (Sabena), blanchisseuse, chauffeur (camion, Horeca, livreur), déménageur, électromécanicien, emballeuse, entretien du bâtiment, espace vert, foreur, garnisseur en carrosserie, graisseur, grutier dans la construction, homme de maintenance dans un home, horticulteur, jardinier, manœuvre bâtiment, manutentionnaire, modelleur en réfractaire, monteur pneu, monteuse, opératrice sur câbles téléphoniques, ouvrier (agricole, forestier et jardins, d'usine, dans une piperie, de production, forestier, polyvalent), préparateur agroalimentaire, préparation en boucherie, repasseuse en blanchisserie, responsable site pyrotechnique, chauffeur trieur (Sabena), travailleur saisonnier (cueilleur), soudeur, vitrier.
7. Artisan	Ardoisier / couvreur, boucher, boulanger, carreleur, chauffage-sanitaire, coiffeur / coiffeuse, couture, dessinatrice, fleuriste, illustratrice pour livre d'enfants, responsable atelier poterie, styliste.
8. Santé	Aide infirmière, aide soignante, auxiliaire de soins, dermatologue, infirmière (hospitalière, sociale, psychiatrique).
9. Nettoyage	Agent d'entretien, femme d'ouvrage, technicienne de surface, titres services.
10. Autres divers	Agriculteur, facteur, laborantin, analyste programmeur, imprimeuse, assistante en pharmacie, hôtesse d'accueil, infographiste, militaire de carrière, psychologue, technicien chimiste.

Entre les zones géographiques observées, il n'y a pas de tendances fondamentalement différentes en ce qui concerne les types de professions exercées antérieurement par les prestataires ALE. Les différences les

plus marquées sont la présence plus importante d'anciens employés en Brabant wallon (22.3%) et la présence numériquement plus faible des ouvriers dans la zone Namur-Dinant (26.9%) et plus forte en Brabant wallon (35.1%).

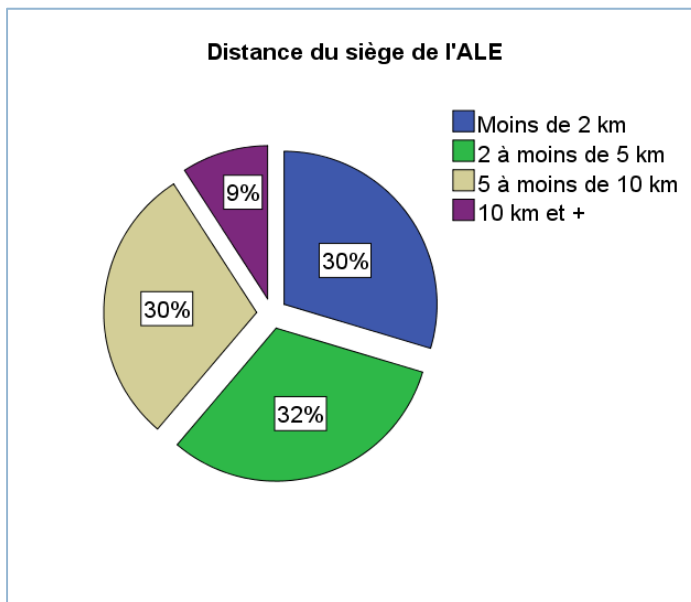
Le dernier métier exercé par les prestataires ALE en fonction de la zone géographique

%	Services aux personnes	Vente	Horeca	Educa-tion / Enseign-ement	Employé	Ouvrier	Artisan	Santé	Nettoyage	Autres
Ligne = 100%										
Brabant wallon	5.3	9.6	2.1	5.3	<u>22.3</u>	35.1	4.3	5.3	6.4	4.3
Namur-Dinant	6.6	15.9	7.7	9.3	14.8	<u>26.9</u>	3.8	3.3	7.7	3.8
Luxembourg	4.9	13.3	5.8	8.4	16.8	30.1	4.9	3.5	7.8	4.6

La différence d'âge entre les prestataires ALE conduit à quelques différences en termes de dernier métier exercé. Les plus significatives concernent : la catégorie « ouvrier » qui concerne 20% parmi les moins de 40 ans et qui croît avec l'âge pour concerner 33% des plus de 50 ans ; pour la catégorie « éducation/enseignement », la situation est inversée avec une part plus grande parmi les moins de 40 ans (17.7%) et la plus faible parmi les plus de 50 ans (3.5%) ; même tendance dans l'Horeca où l'on passe de 13.3% pour les moins de 40 ans à 3.5% pour les plus de 50 ans.

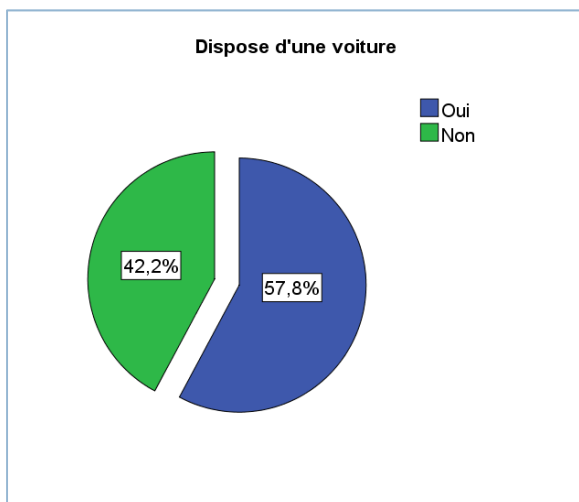
Localisation et véhicule à disposition

Un peu plus de 6 prestataires ALE sur 10 habitent dans un rayon de 5 kilomètres autour du siège de l'ALE ; 3 sur 10 habitent à moins de 2 kilomètres. 1 sur 10 habite à plus de 10 kilomètres.



Par contre les femmes sont plus souvent localisées plus loin du siège de l'ALE que les hommes. 42.4% des femmes sont localisées à plus de 5 km du siège de l'ALE pour 30.2% des hommes et par contre 38.7% des hommes se trouvent à moins de 2 km pour 25.9% des femmes.

En matière de mobilité, 57.8% des prestataires disposent d'une voiture. Ce sont plus souvent les hommes (69.1%) que les femmes (53.2%) qui disposent d'une voiture, plus souvent également les prestataires de la zone Luxembourg (71.1%).



LES RAISONS DE TRAVAILLER EN ALE

Une question demandait aux personnes interrogées quelles étaient les raisons qui les ont amenées à travailler en ALE. Parmi les réponses possibles le premier choix est le fait de n'avoir pas trouvé un autre type d'emploi (59.7%)²

Les raisons de travailler en ALE (Plusieurs réponses possibles)	
Vous n'avez pas trouvé un « travail normal à temps plein »	59.7%
Cela vous permet de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle	20.9%
Vous gagnez davantage de cette façon qu'avec un « travail normal à temps plein »	3.9%
Vous n'êtes plus apte à effectuer un « travail normal à temps plein »	27.7%
Autre raison (précisez)	25.1%

Il y a peu de différence entre hommes et femmes sur cette question hormis pour le deuxième item relatif à la conciliation travail/famille. C'est une raison évoquée par 25.4% des femmes et 8.9% des hommes.

² Nous renvoyons à l'annexe technique pour les commentaires relatifs à la formulation des questions. La formulation « travail normal à temps plein » teste deux idées : la normalité de l'emploi (et le sens de 'normalité') ainsi que la référence au temps plein. La formulation semble toutefois en phase avec la manière d'évoquer un emploi standard parmi les prestataires ALE.

Les problèmes de conciliation sont évoqués par 40.2% des moins de 40 ans pour 26.2% pour les 40 à 50 ans et 12.6% pour les 50 ans et plus. La différence significative concerne le statut par rapport au chômage. Ainsi les chefs de ménage avec enfants sont 43.1% à déclarer que cela leur permet de mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle ; les cohabitants sont 5% seulement à avancer cette raison.

Parmi les raisons pour lesquelles un autre type d'emploi n'a pas été trouvé, il y a tout d'abord un déficit de qualifications (trop faibles ou obsolètes), viennent ensuite les problèmes de santé, suivi par les problèmes de mobilité (pas de véhicule, problèmes de transport public). Le manque de travail dans la région n'est évoqué que par 16.9% des répondants.

Toutefois, bien avant ces diverses raisons, l'âge avancé (si l'on se réfère aux réponses de la zone Namur-Dinant) est la principale raison (voir commentaires dans le tableau ci-dessous).

Les raisons pour lesquelles un autre emploi n'a pas été trouvé. (Plusieurs réponses possibles)	
Vous ne voulez pas exercer un travail à temps plein	9.3
Vous avez des problèmes de santé	<u>33.1</u>
Vous rencontrez des problèmes de déplacement car vous ne disposez pas d'un véhicule	<u>29.5</u>
Vous rencontrez des problèmes de déplacement car les transports en commun ne desservent pas adéquatement l'endroit où vous habitez	16.4
Vous n'avez pas assez de qualifications	<u>34.7</u>
Les employeurs sont trop exigeants au niveau des qualifications requises	<u>27.9</u>
Votre qualification n'est pas recherchée par les entreprises	11.7
Vous rencontrez des difficultés pour assurer la garde de vos enfants (manque de crèches, etc.)	9.0
Dans votre région, il n'y a pas de travail	<u>16.9</u>
Les salaires proposés dans votre qualification sont trop bas	6.0
Les conditions de travail à temps plein trop dures	7.7
Les « autres » employeurs vous trouvent trop âgé-e-s	Seulement pour la zone Namur-Dinant* 51.7%

* Cet item n'a pas été proposé à tout l'échantillon. Seul le questionnaire de la zone Namur-Dinant proposait cet item (effectif : 210 réponses sur 393). Lorsqu'il était proposé, il était retenu par un peu plus d'une personne sur deux. Lorsqu'il n'était pas proposé, les répondants étaient contraints de choisir d'autres réponses. Certains ont annoté le questionnaire en ajoutant spontanément cet item relatif à l'âge.

Les problèmes de santé sont moins évoqués par les moins de 40 ans (18.52% pour 34.5% chez les 50 ans et plus). Ce sont aussi plus souvent les hommes (39.4%) que les femmes (30.4%) qui évoquent ce type de problème.

Le fait de ne pas disposer d'une voiture est évoqué par 35.4% des femmes et 15.6% des hommes. Ce sont aussi plus souvent les moins de 40 ans qui avancent cette raison (45.5% pour 25.2% pour les plus de 50 ans).

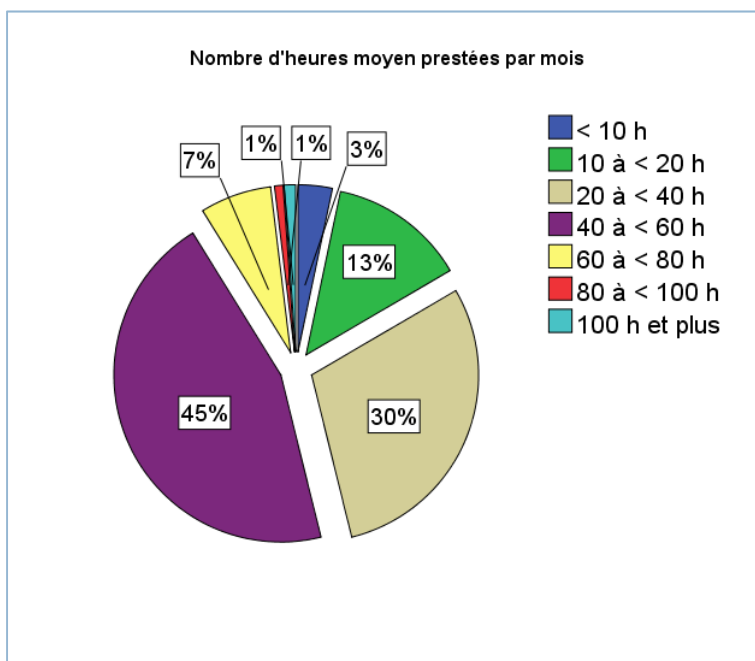
Enfin, le manque de qualifications est plus souvent évoqué par les moins de 40 ans (45.5% pour 31.6% pour les plus de 50 ans). L'avancée en âge favorise d'autres justifications liées à la santé ou l'âge avancé notamment.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le nombre d'heures prestées

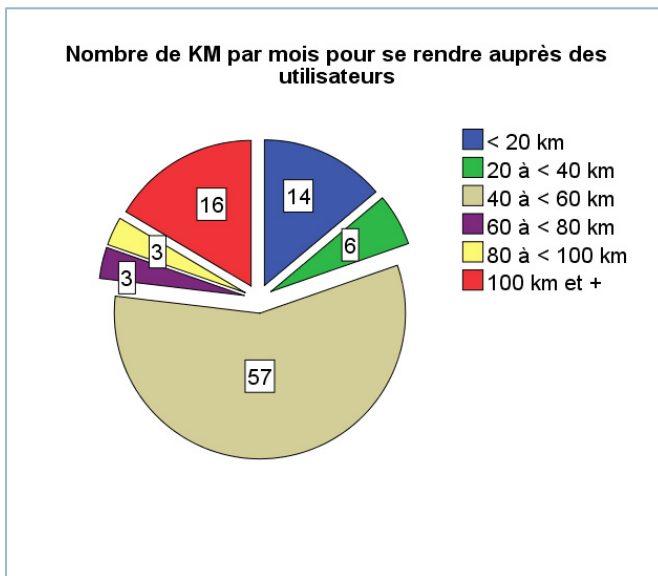
16% (13%+3%) des prestataires ALE travaillent moins de 20 heures en moyenne par mois, 30% travaillent de 20 à 40 heures, 45% comptabilisent 40 à 60 heures et 9% compte en moyenne « 60 et plus » d'heures par mois.

Il y a peu de différences entre hommes et femmes en termes de volume d'heures prestées mensuellement. L'âge ou le fait de disposer d'une voiture modifie également peu ce nombre d'heures moyen.



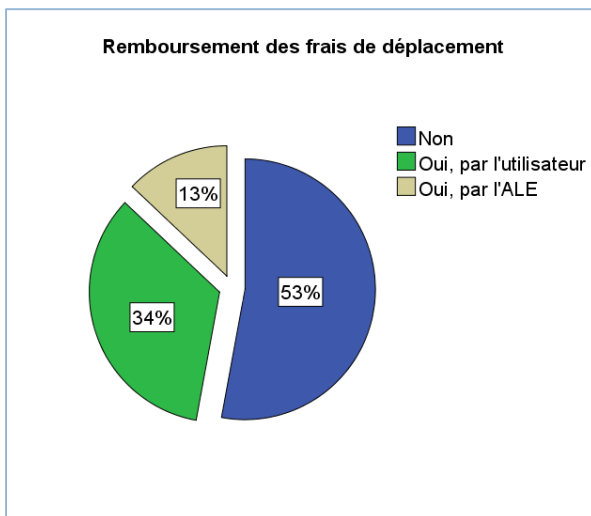
La distance parcourue

Plus d'un prestataire ALE sur deux (57%) parcourt de 40 à 60 km par mois.



Les frais de déplacement

Pour un peu plus d'un prestataire ALE sur deux, les frais de déplacement ne sont pas remboursés. 34% sont remboursés par l'utilisateur et 13% par l'ALE. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à n'être pas remboursées de leurs frais de déplacement (55.5% pour 46.8%).

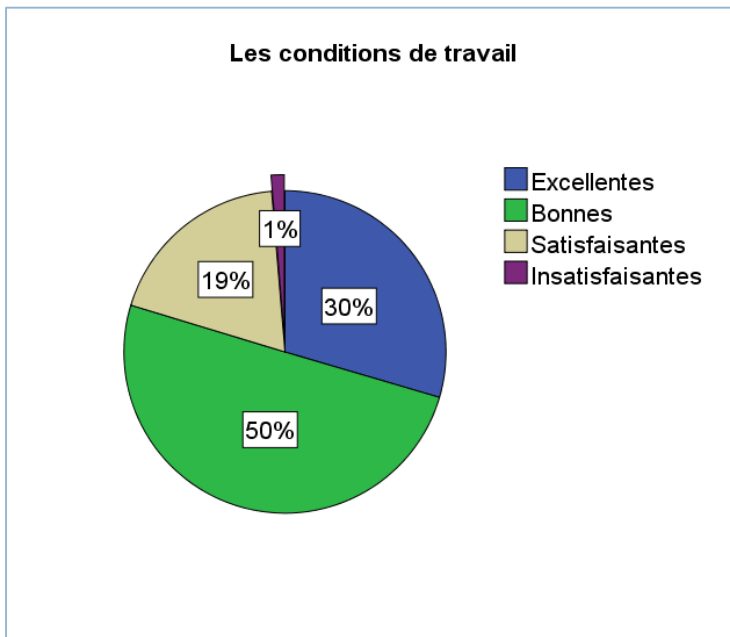


LA SATISFACTION AU TRAVAIL ET LES ATTENTES

L'opinion sur les conditions de travail

D'une manière générale, les prestataires ALE sont très satisfaits de leurs conditions de travail, 30% les trouvent excellentes, 50% bonnes. Seulement 1% les juge insatisfaisantes. Cet avis positif quasi unanime sur les conditions de travail est vraisemblablement un peu favorisé par le déséquilibre entre items positifs

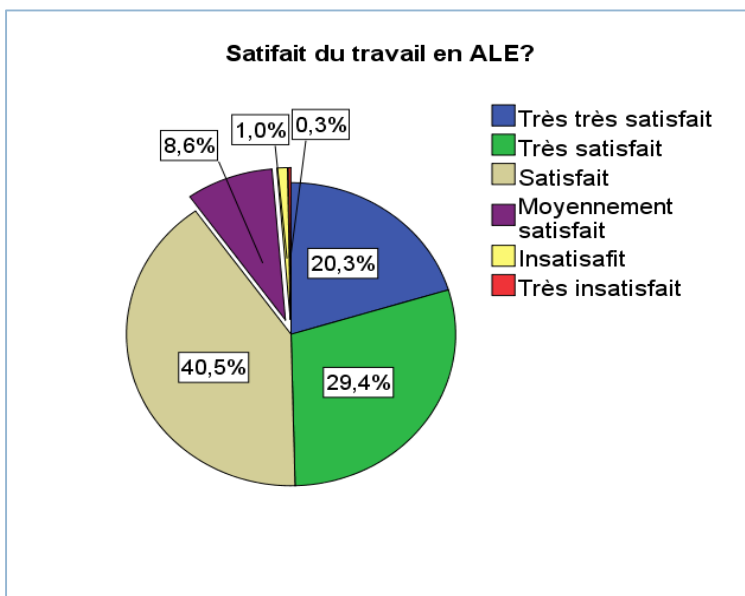
et négatifs (3 pour 1) relatif à cette question, néanmoins le choix tout à fait significatif des propositions « excellentes » et « bonnes », soit 80% au total, confirme la majorité écrasante d'avis positif.



Au niveau de la satisfaction en matière de conditions de travail, on ne constate pas de différences entre hommes et femmes. On constate une proportion de 37.7% dans la zone Luxembourg qui déclarent que leurs conditions de travail sont excellentes.

Travailler en ALE

Travailler en ALE est jugé comme une solution satisfaisante par 9 prestataires sur 10, même très satisfaisante pour 1 prestataire sur 2. Seulement 1 prestataire sur 10 ne trouve pas cette solution satisfaisante.



Les attentes

La première attente des prestataires ALE concerne l'augmentation du salaire horaire (83.3%). Ce type d'attentes liées à l'augmentation salariale se retrouve toujours en tête de liste dans les enquêtes menées auprès de travailleurs, quel que soit le statut. La transformation du statut en « travail normal » est la deuxième attente (55.1%). La possibilité d'augmenter le nombre d'heures par mois (50.8%) ou trouver d'autres secteurs pour le travail ALE (49.0%) sont aussi des souhaits qui tentent à rapprocher le travail ALE d'un emploi « normal ». Plus de flexibilité dans la gestion du temps de travail autorisé est un souhait pour 18.2%.

Les améliorations souhaitées	Total
Augmenter le nombre d'heures par mois	50.8%
Augmenter le salaire horaire	83.3%
Transformer le travail ALE en travail « normal » (vrai contrat de travail)	55.1%
Supprimer la référence à 5 km pour le remboursement des frais de transport	27.9%
Supprimer la déductibilité fiscale pour les utilisateurs	10.5%
Annualiser le nombre d'heures autorisée (au lieu de 45h par mois > 540 heures par an)	18.2%
Trouver d'autres secteurs où le travail ALE serait permis	49.0%

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à exprimer des souhaits de changement par rapport au travail ALE dans sa formule actuelle. Pour les deux premiers items repris dans le tableau ci-dessous, il n'y a pas de différences entre hommes et femmes. Pour les cinq items suivants, il y a un écart d'environ 7 points de pourcentage, avec les pourcentages plus élevés pour les femmes.

En termes de souhaits de changement par rapport à la situation actuelle, les zones observées présentent quelques nuances. C'est dans la province du Luxembourg que le souhait de voir augmenter le nombre d'heures par mois et le plus fréquemment exprimé, à l'inverse le souhait de trouver d'autres secteurs ouverts au travail ALE recueille le pourcentage le plus faible comparativement aux autres zones géographiques. La zone Namur-Dinant se démarque par un souhait plus fréquent de voir supprimer la référence aux 5 km en matière de remboursement des frais de transport. Enfin, le Brabant wallon se distingue par son pourcentage le plus faible comparativement aux autres zones géographiques en ce qui concerne l'augmentation du nombre d'heures par mois de même qu'un pourcentage plus élevé (17.6%) en faveur d'une suppression de la déduction fiscale. La différence de richesse entre les zones comparées explique sans doute cette position.

Les améliorations souhaitées	Brabant wallon	Namur Dinant	Luxembourg
Augmenter le nombre d'heures par mois	<u>45.1</u>	51.0	<u>57.7</u>
Augmenter le salaire horaire	84.3	83.8	80.3
Transformer le travail ALE en travail « normal » (vrai contrat de travail)	52.0	56.2	56.4
Supprimer la référence à 5 km pour le remboursement des frais de transport	21.6	<u>31.9</u>	25.6
Supprimer la déductibilité fiscale pour les utilisateurs	17.6	9.0	5.1
Annualiser le nombre d'heures autorisée (au lieu de 45h par mois > 540 heures par an)	<u>19.6</u>	18.1	16.7
Trouver d'autres secteurs où le travail ALE serait permis	51.0	50.0	<u>43.6</u>

L'aspiration à un emploi « normal » et à davantage d'heures de travail est beaucoup plus présente chez les moins de 40 ans. Voir le travail ALE se transformer en « travail normal » est le souhait de 79.7% des moins de 40 ans et de 43.8% des plus de 50 ans. La tendance est la même en ce qui concerne l'augmentation du nombre d'heures par mois et la recherche d'autres secteurs autorisés.

Les améliorations souhaitées	Moins de 40 ans	40 à moins de 50 ans	50 ans et plus
Augmenter le nombre d'heures par mois	61.0	62.3	<u>42.9</u>
Augmenter le salaire horaire	88.0	86.8	80.8
Transformer le travail ALE en travail « normal » (vrai contrat de travail)	<u>79.7</u>	67.9	<u>43.8</u>
Supprimer la référence à 5 km pour le remboursement des frais de transport	33.9	33.0	24.2
Trouver d'autres secteurs où le travail ALE serait permis	57.6	56.6	<u>42.9</u>

Ce sont aussi les chefs de ménage avec enfants qui aspirent le plus largement à une normalisation de ce type de travail.

Les améliorations souhaitées	Chef de ménage	Chef de ménage avec enfants	Cohabitant	Isolé
Augmenter le nombre d'heures par mois	50.8	58.9	45.6	54.5
Transformer le travail ALE en travail « normal » (vrai contrat de travail)	52.5	<u>65.8</u>	57.0	45.5
Annualiser le nombre d'heures autorisée (au lieu de 45h par mois > 540 heures par an)	16.4	26.0	15.4	18.8
Trouver d'autres secteurs où le travail ALE serait permis	36.1	<u>63.0</u>	48.9	48.5

Le souhait de pouvoir augmenter le nombre d'heures par mois diminue parallèlement à l'augmentation de l'ancienneté en ALE, de 75% de souhait exprimés à 1 an d'ancienneté en ALE à 45% à 10 ans et plus. Le pourcentage de prestataires exprimant le souhait de voir le travail en ALE se transformer en « travail normal » est le plus faible quand l'ancienneté en ALE est la plus importante (42% pour les personnes ayant une ancienneté de 10 ans et plus contre des pourcentages au-delà de 70% pour ceux qui ont moins de 5 ans d'ancienneté. Un équilibre, voire une routine, semble s'être installée au fil du temps et des ménages ont trouvé un certain équilibre budgétaire dans la formule proposée.

L'ACCÈS À LA FORMATION

Un peu plus d'un tiers (37.2%) des prestataires ALE se sont vu proposer une formation par leur agence.

Les propositions de formation par l'ALE	
L'ALE vous a-t-elle proposé une formation ?	37.2%
L'ALE vous a-t-elle proposé une formation au permis de conduire <u>théorique</u> ?	5.9%
L'ALE vous a-t-elle proposé une formation au permis de conduire <u>pratique</u> ?	2.3%

46.5% des femmes se sont vu proposer une formation pour 24.5% des hommes. Selon les zones considérées, nous avons 36.1% d'offre de formation pour la zone Luxembourg, 39.6% pour le Brabant wallon et 41.4% pour Namur-Dinant.

Au moment de l'enquête, 4.8% des prestataires suivent une formation organisée par l'ALE et 3.3% suivent une formation en cours du soir.

Les formations en cours en lien avec l'ALE	
Suivez-vous actuellement une formation organisée par l'ALE ?	4.8%
Suivez-vous une formation en cours du soir ?	3.3%

Questions spécifiques au Brabant wallon

(effectif 105 réponses)

- Vous avez la dispense en tant que travailleur ALE : minimale (59.4%) , maximale (37.7%), maximale car assistant de prévention et de sécurité (2.9%).
- Les prestataires ALE en incapacité de maladie de 33% sont 12%.
- Le paiement des chèques est excellent (36.6%), normal (57.4%), posent quelques problèmes (5.9%).

QUELQUES CONCLUSIONS

Les données de l'enquête permettent de cerner le profil de la population des travailleurs en ALE. Il s'agit d'abord en majorité d'une population féminine, 70.9% sont des femmes. Les prestataires ALE sont également, dans l'ensemble, plutôt âgés (en référence au marché du travail) : 57% ont plus de 50 ans, 85% ont plus de 40 ans. Les hommes sont plus nombreux parmi les plus de 50 ans et les femmes proportionnellement un peu plus nombreuses que les hommes parmi les 30 à 40 ans. C'est dans la zone Namur-Luxembourg que les prestataires ALE sont proportionnellement les plus âgés : 70% ont plus de 50 ans. Dans l'ensemble, il y a peu de jeunes soit, pour l'ensemble de l'échantillon 15% de moins de 40 ans.

Par rapport au chômage, la majorité des situations sont teintées de précarité. Si près de 4 prestataires sur 10 (38.9%) sont des cohabitants, principalement de travailleurs, 35% sont chefs de ménage, dont une majorité seuls avec enfants, et 45% sont isolés, en partie avec enfants.

Le travail en ALE est rarement un épisode bref dans la trajectoire de vie des prestataires ALE ; le travail en ALE s'installe dans la durée : 61% des prestataires ont une ancienneté de plus de 5 ans dans le système et un quart, une ancienneté de plus de 10 ans. Les femmes sont 40.6% à être prestataires ALE depuis plus de 10 ans et les plus de 50 ans sont près de la moitié dans cette situation (46.1%). C'est dans le Brabant wallon que la proportion de personnes ayant une ancienneté élevée en ALE est la plus grande.

La situation en termes de niveaux de formation est mitigée. Il ne s'agit pas d'une population globalement peu diplômée, en effet on compte 23% de personnes n'ayant aucun diplôme ou au maximum un CEB, 36% ayant un CESI, 32% ayant un CESS et 8% un diplôme d'études supérieures. La plupart ont une expérience professionnelle et les métiers exercés sont assez diversifiés, surtout dans le cas de femmes. En effet, si près de 7 hommes sur 10 (69.2%) sont d'anciens ouvriers, les femmes proviennent d'une plus grande diversité de métiers, dont une part importante était des fonctions « d'aide » ou « d'assistante ».

Par rapport à la mobilité, on a pu constater que la majorité des prestataires (62%) habitent dans un rayon de moins de 5 kilomètres du siège de l'ALE, les hommes étant plus nombreux dans cette situation que les femmes. 57.8% des prestataires disposent d'une voiture (plus souvent les hommes que les femmes), ce chiffre est même de 71% pour la zone Luxembourg.

En ce qui concerne les heures prestées, 45% des prestataires effectuent entre 40 et 60 heures par mois (soit un temps d'activité qui s'approche du tiers-temps) et 46% effectuent moins de 40 heures (soit un temps d'activité qui oscille probablement autour du quart-temps).

Ce qui a mené vers l'ALE, c'est avant tout le manque d'emplois mais aussi pour 1 femme sur 4 des problèmes de conciliation entre travail et charges familiales et enfin, le fait de ne plus être apte au travail, soit pour des raisons de santé ou à cause d'un âge trop avancé pour le marché du travail, ou encore parce que les qualifications sont obsolètes.

La majorité des prestataires ALE se déclarent satisfaits de leur activité en ALE et souhaiteraient la voir se rapprocher d'un emploi normal. Ils souhaiteraient pouvoir augmenter le nombre d'heures, avoir un vrai contrat de travail, pouvoir travailler dans plus de secteurs et enfin, voir le salaire augmenté.

L'ancienneté dans le système ALE, l'âge des prestataires et le degré de satisfaction laisse supposer que le travail en ALE permet à de nombreux prestataires ALE de trouver un certain équilibre dans leurs conditions d'existence. Cette hypothèse est importante car il ressort aussi qu'il s'agit de personnes qui, pour une bonne partie, sont « éloignées de l'emploi » pour des raisons d'âge, de santé, de qualifications obsolètes.